

Conseil syndical du 02 décembre 2015

Compte rendu de séance

Date de convocation : le 23 novembre 2015

Le **02 décembre 2015**, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche* :

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, MARTELET Laurent, ROCHE Henri (pouvoir de MYOTTE Denis).

- *Vandenesse* :

Messieurs MASSON Joël, MENNETRIER Adrien, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille, RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche* :

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MICHEL Jean-François, MORTUREUX Georges, POINTEREAU Hervé.

- *Suzon* :

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège.
Messieurs PORTMANN Pierre, DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, RUEZ Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Pierre.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.
Messieurs GERVAIS André, BERTHIER Christophe, PELLETIER Stéphane, AMODEO Martino, BAGNARD Jean-Dominique, MAROT Lyonel.

- *Ouche aval* :

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, SALIGNON Pascal, DUGIED Bertrand.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, BIENFAIT Viviane, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, PERRIN-LOUVRIER Anne.

Messieurs LOISEAU Marc, THIBEAUT Bernard, AVEL Pierre-Luc, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard, JACQUES Pascal, DELCAMBRE Yves, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, LAURIOT Jacques, GEVREY Bernard.

Madame La Présidente remercie les membres du conseil d'être venus et procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

1/ AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Vu l'article 15 de la loi n° 88-13 du 05 janvier 88 et en application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget,

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

- sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les reports et les restes à réaliser.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Compte tenu de ces dispositions, il y a lieu d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2016.

Les crédits seront inscrits au Budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil n'est valable que jusqu'à l'adoption du Budget.

Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2015 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2016, selon la répartition par chapitre (niveau de vote du budget).

Chapitre	Libellé	BP 2015	BS 2015	RAR 2015	PROPOSITIONS
20	Immobilisations incorporelles	2 000€			500€
21	Immobilisations corporelles	27 000€	45 000€	550€	18 000€
23	Immobilisations en cours	1 500€	12 000		3 375€
TOTAL					21 875 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

D'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, (selon le tableau ci-dessus) non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les reports et les restes à réaliser, et ceci dès le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au vote du prochain budget.

2/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

En application des articles L 2312.1 et L 5722.1 du code général des collectivités territoriales, Mme la Présidente propose de débattre des orientations générales du budget 2016.

Comme pour toutes les collectivités de notre pays l'élaboration du budget 2016 s'inscrit dans un contexte économique particulièrement délicat.

Au cours des années précédentes notre syndicat a connu de fortes évolutions qui lui ont permis de développer de plus en plus son activité au bénéfice de ses adhérents mais aussi, et c'est bien notre mission première, au bénéfice de la qualité de nos milieux naturels et des ressources en eau du bassin.

LES RECETTES

Comme les autres années les ressources du syndicat sont de deux ordres :

- la participation des adhérents : la clé de répartition reste inchangée et s'appuiera sur le nombre d'habitants (sources INSEE novembre 2015)
Pour 2016 il est proposé que la participation des communes soit majorée de 0.5% afin de maintenir la capacité du syndicat à faire face à ses dépenses. Pour mémoire, il n'y a eu aucune majoration en 2015.
- le subventionnement des partenaires :
 - Agence de l'eau – Depuis 2015 l'agence conditionne les financements des travaux par la réalisation de travaux ou d'études en rapport avec la restauration de la continuité écologique.
 - Conseil Régional – subventions de la région
– subventions du FEDER

LES DEPENSES

Charges de fonctionnement :

Charges de personnel :

Il n'y aura pas cette année encore d'augmentation de la valeur du point, seules les évolutions statutaires de carrières sont à prévoir.

Charges à caractère général (hors travaux et études) :

Dépenses stables en 2016.

Nappe Sud :

Dans le cadre du SAGE, il a été mis en place une commission dite « inter-CLE » dans laquelle siègent des membres de la CLE de la Vouge et de celle de l'Ouche ainsi que d'autres intervenants sur la nappe.

PLAN DE COMMUNICATION

Il est proposé de reconduire les actions du plan de communication de 2015 :

- La visite de bassin

Depuis 2011 le syndicat organise une visite de bassin permettant aux différents acteurs des sous bassins de se rencontrer et d'échanger sur les difficultés rencontrées par les uns et les autres.

- Les rendez-vous thématiques

Ils consistent en des visites de terrain sur une demi-journée avec les élus du conseil syndical. Organisés sur le bassin de l'Ouche ou à l'extérieur, ils permettent d'aborder des problématiques particulières ou de visiter des travaux réalisés par le syndicat.

- Panneau pédagogique

Un budget est réservé à la mise en place d'un panneau pédagogique, pour expliquer le but d'une restauration effectuée par le syndicat ou d'une non-intervention, surtout sur un lieu de passage. L'installation d'un panneau pédagogique est prévue à Fauverney au niveau d'une parcelle riveraine de l'Ouche, acquise par le SBO. Il permettra d'expliquer la démarche foncière du syndicat pour restaurer la dynamique naturelle de l'Ouche et la protection en technique douce en cas d'enjeux (urbain ou autre).

L'ensemble du plan de communication est finançable à 50%, et conditionné, par l'agence de l'eau

Le suivi et frais d'hébergement du site internet ouche.fr ne sont plus financés, cette dépense est donc intégrée aux charges générales.

TRAVAUX

Programme d'entretien Vandenesse :

La 3ème tranche d'entretien de la Vandenesse (de Beaume à Vandenesse en Auxois) qui devait débuter au deuxième semestre 2015 n'a pas été exécutée du fait du conditionnement des financeurs.

Cette opération sera subventionnée dès lors que les travaux d'arasement de Gissey et Velars seront achevés.

Par conséquent la dépense n'a pas été engagée sur l'exercice 2015 et sera réinscrite au budget 2016.

La quatrième tranche d'entretien (Echannay à Vandenesse en Auxois) démarrera à l'automne 2016 ou dans la continuité de la 3^e tranche si possible.

Travaux d'entretien financés à hauteur de 30% du TTC. Les conditions de financement de ces travaux ne sont pas encore déterminées.

Programme d'entretien Ouche : 2016-2021 - Réalisation de 5 tranches d'entretien (1 par année civile).

Sur 2016 :

- réalisation de la tranche « Ouche aval » de Crimolois à Echenon,
- réalisation de l'entretien de la végétation de la Géline, entre Tart le Haut et Tart le Bas.
- réalisation de l'entretien de la végétation du ruisseau d'Antheuil,

Financement conditionné et à hauteur de 30% du TTC.

Travaux urgents :

Réalisation d'interventions à caractères urgents selon les épisodes climatiques (vent, inondations, casse....) et selon les demandes des communes adhérentes.

Aménagements divers :

- Réalisation d'épis et/ou banquettes sur l'Ouche au pont de Crimolois

Ce projet est un test de restauration morphologique.

Il est susceptible d'être financé à hauteur de 80%

Travaux en régie :

Afin de répondre aux demandes des adhérents et aux besoins sur l'année, il est prévu d'inscrire un crédit en fonctionnement pour l'achat de matériaux.

Pour rappel, les demandes de travaux des collectivités adhérentes seront étudiées uniquement à la suite d'une demande officielle adressée au Syndicat. Un courrier est indispensable.

Le SAGE

Gestion quantitative – Prévention des inondations :

Une enquête menée auprès des communes inondables a permis d'identifier celles qui acceptent d'être partenaires pour l'installation de repères de crue. Ainsi, au cours de l'année 2016, une dizaine de repères pourraient être installés. La maîtrise d'ouvrage serait assurée par le SBO dans le cadre de ses compétences « étude » et « communication » appliquées à la thématique inondation.

La pose serait réalisée en régie en partenariat avec les communes concernées. La proposition de budget intègre le coût des levés de raccordement au niveau NGF pour 10 repères. Selon les sites, les levés pourront être réalisés en régie, en déduction du budget prévisionnel.

Afin de bénéficier du prix de gros, 20 repères seront commandés en 2016 pour 10 posés.

Sur le plan des financements, il convient de préciser que le programme d'intervention actuel de l'agence de l'Eau indique que « *Les études de connaissance du risque d'inondation, les études de réduction de la vulnérabilité et les projets de développement de la culture du risque ne sont pas aidés* » (cf. du RECUEIL DES DELIBERATIONS « sauvons l'eau » téléchargeable sur le site internet de l'Agence).

En conséquence de quoi le projet sera entièrement supporté par le SBO.

Les autres projets de mise en application du SAGE n'engendreront pas de dépenses supplémentaires, les études et projets étant conduits en régie, directement par le chargé de mission et donc inclus dans les frais de fonctionnement du poste.

CONTRAT DE BASSIN

- Diagnostics et plans de désherbage communaux de Corcelles-lès-Monts et Flavignerot

Le Syndicat du bassin de la Vouge engage depuis 2007 des diagnostics et Plans de Désherbage Communaux qui précisent les pratiques d'entretien des communes du bassin de la Vouge. Deux nouvelles communes sont concernées en 2016, qui ont la particularité d'être sur le bassin de l'Ouche également. Une convention de partenariat pourra être signée entre les deux syndicats afin de participer pour moitié du restant à charge sur ce projet.

- Restauration de la continuité écologique à Longvic

La commune de Longvic possède 2 ouvrages en travers de l'Ouche. Le clapet de Longvic situé en aval n'ayant plus d'usage, il a été ouvert depuis 2014 par la commune afin de constater l'impact de l'abaissement du niveau de la ligne d'eau sur la dynamique sédimentaire de l'Ouche. En revanche, le barrage des 6 vannes situé en amont serait plus complexe à aménager car il est plus haut et il alimente le bief de Longvic. La restauration de la continuité écologique à Longvic nécessite donc une étude de faisabilité. [Les modalités de financement sont en discussion avec l'agence de l'eau.](#)

- Suivi après travaux à Gissey-sur-Ouche et Velars-sur-Ouche

Suite aux travaux de restauration de la continuité écologique réalisés en 2014 et 2015, un suivi morphologique est à réaliser sur l'Ouche, dans les zones de remous des déversoirs de l'Usine à Velars-sur-Ouche et du moulin du Banet à Gissey-sur-Ouche. Les résultats seront comparés aux profils réalisés avant travaux. [Ce suivi est susceptible d'être financé à 80% par l'agence de l'eau.](#)

- Dimensionnement : espace de liberté à Varanges

Le projet de recul de merlon à Varanges a pour objectif de reconnecter des friches et anciens méandres de l'Ouche. Cette opération vise à améliorer le fonctionnement de la rivière en maintenant à l'identique le niveau de protection. Elle nécessite le dimensionnement du remblai en lit majeur par un cabinet agréé ainsi que la modélisation des impacts sur la ligne d'eau en étiage, en débit moyen et en crue biennale. Cette phase de dimensionnement peut être menée en 2016 et permettra de bâtir le dossier d'autorisation administrative.

Cette étude est susceptible d'être financée à 80% par l'agence de l'eau.

Autres pistes d'actions pour 2016

- Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique de l'Arvo

L'Arvo est un affluent qui se jette dans l'Ouche à La Bussière sur Ouche. Ce ruisseau est déconnecté en aval par plusieurs ouvrages au sein de l'Abbaye de la Bussière. Il est l'unique affluent visé par le programme de mesure du SDAGE 2016-2021 pour l'altération de la continuité et inscrit au contrat de bassin à ce titre. La complexité du projet liée aux usages actuels de chaque obstacle ne permet pas d'entreprendre la réalisation d'avant projets en interne. En fonction de l'engagement des autres actions (prioritaires) et du budget du SBO, l'étude est susceptible d'être engagée en 2016 avec un financement à 80% par l'agence de l'eau.

LES INVESTISSEMENTS :

Acquisitions foncières :

Le SBO mène une politique d'acquisition foncière liée aux projets de restauration physique de l'Ouche. Elle permet en particulier de restaurer l'espace de liberté de l'Ouche en priorité sur les parcelles ne possédant pas de valeur agricole (anciennes noues, friches, bras morts).

Dans le cadre de la restauration physique de l'Ouche aval, plusieurs acquisitions foncières sont nécessaires. Elles correspondent aux projets actuellement à l'étude sur l'Ouche aval :

- Sur la commune de VARANGES :

Le projet de recul de merlon en rive droite permettant la restauration physique d'environ 1 km linéaire nécessite l'achat d'une parcelle, partiellement ZI39 et ZI61 (17000 m² à préciser après division cadastrale).

- Sur les communes de LONGVIC, SENNECEY-LES-DIJON et NEUILLY-LES-DIJON :

Le projet d'acquisition de parcelles en rive gauche de la Base Aérienne 102 est bien avancé puisque le syndicat s'est porté acquéreur auprès de l'Etablissement Public Foncier Local, et il sera finalisé sur l'exercice 2016. Les acquisitions sont financées à hauteur de 80 % du TTC.

- Aménagement des terrains (en rive gauche) de la BA102 après acquisition. (Projets à définir) Ce projet est susceptible d'être financé à hauteur de 80%

L'ensemble des membres présents prend acte des orientations budgétaires.

Madame la Présidente propose de voter le budget prévisionnel fin janvier 2016.

Questions diverses :

- Dans le cadre de la mise en place des compétences GEMAPI, Mme DURNERIN revient sur la prise de compétences obligatoire au 1^{er} janvier 2018. A ce jour, 5 intercommunalités du Bassin ont déjà la compétence GEMA, transférée au SBO.

Si le SBO se voit transférer le bloc de compétences par ses adhérents (cas le plus probable), l'évolution budgétaire éventuelle ne pourra venir que d'une décision collective.

Le volet prévention des inondations se traduit par le décret « Dignes ». Au vu des contraintes réglementaires, il apparaît « que la meilleure digue qui soit, sera celle qui n'existera pas ».

En effet le classement d'une digue implique une surveillance, la réalisation régulière de diagnostics et un entretien coûteux pour son gestionnaire. Les digues sont classées en fonction de la hauteur de l'ouvrage, du nombre d'habitants protégés et de la qualité de l'ouvrage.

Le projet de Varanges qui porte sur 1,2 km est une reconquête d'espace de liberté avec un remblai, et non une digue, permettant de retenir une crue trentennale.

- Mr AMODEO demande si le syndicat détient des informations quant à l'évolution des subventions 2016.

Mme DURNERIN explique que les subventions sont liées à des opérations précises. Les travaux sont réalisés en fonction des financements accordés.

Les postes de chargé de mission et le poste de technicien de rivière sont financés par l'agence de l'eau et les fonds Feder.

Certaines opérations non subventionnées sont financées par nos fonds propres en fonction de la pertinence du projet.

- Mr MICHEL demande si la fusion des régions aura un impact sur les financements. Mme DURNERIN rappelle que l'Agence de l'Eau est notre principal financeur. Les fonds FEDER n'appartiennent pas à la région ce sont des fonds européens. De plus la région ne finance quasiment plus aucune opération.

- Concernant le recul de merlon à Varanges, Mr LERAT demande si une plantation de haies est prévue. Mme DURNERIN explique que le projet est à l'étude et que le merlon sera végétalisé.

- Bilan à mi-parcours du contrat de Bassin. (CF document annexé)

Intervention de Lisa LARGERON,
Chargée de mission du contrat de Bassin

La séance est levée à 19h50.

La présidente,
Christine DURNERIN



Le Contrat de Bassin Ouche 2012-2016

Second temps : mi 2015-2018

Bilan à mi-parcours du Contrat de Bassin

Au départ 50 fiches action

- 10 actions achevées
- 23 actions non reconduites

SBO

- Etude de gestion des crues à l'échelle du bassin versant
- Etude préalable à la restauration de la continuité écologique
- Travaux de restauration de la continuité sur la prises d'eau de Barbirey
- Mise à jour de la base de données sur les prélèvements

Pour la seconde partie :

- 13 fiches action conservées ou mises à jour
- 10 nouvelles fiches action pour le SBO

→ Nouveau plan d'action : 27 fiches → Avenant

Restauration physique de l'Ouche aval

Diversification du lit mineur à Crimolois

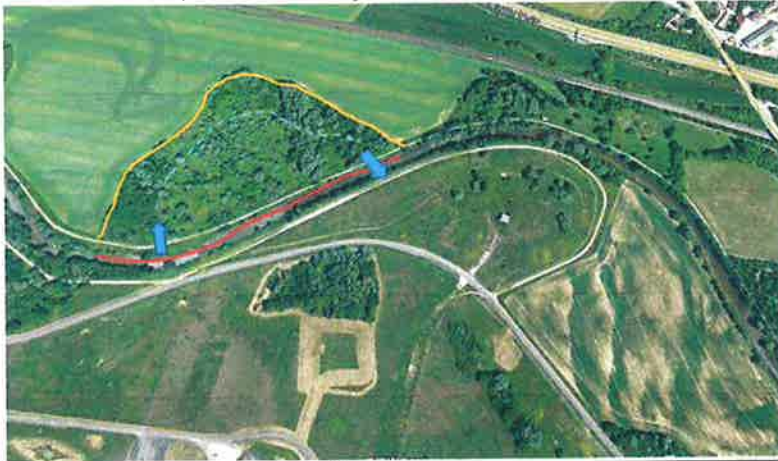


Création de banquettes d'hélophytes à Longvic



Restauration physique de l'Ouche aval

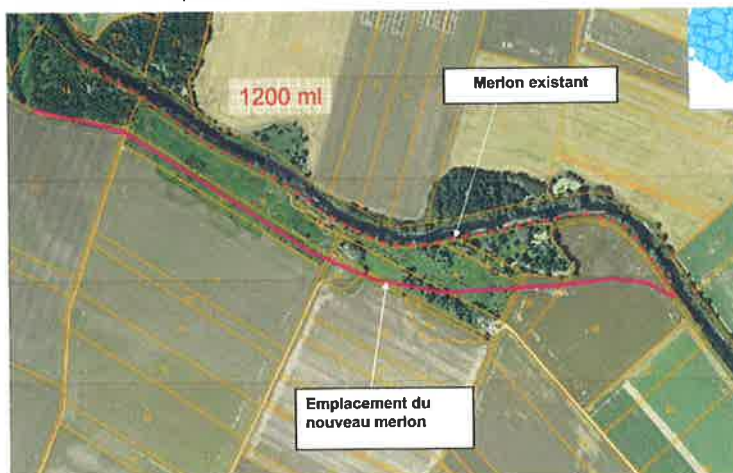
Reconnexion d'un espace de liberté à Longvic



En jaune : méron à recréer
En rouge : enrochement à enlever
Flèches bleues : zones de débordements pour l'Ouche

Restauration physique de l'Ouche aval

Restauration d'un espace de liberté à Varanges

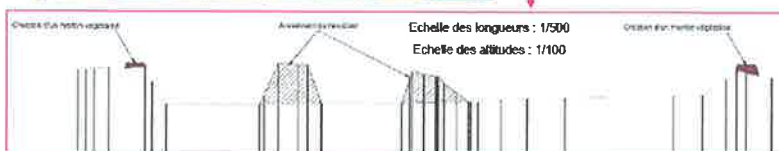


Restauration physique de l'Ouche aval

Restauration d'un espace de liberté à Tart le Bas



Profil en travers



Restauration physique de l'Ouche aval

Restauration d'un espace de liberté à Fauverney



Contraintes techniques importantes

Restauration de la continuité écologique

4 ouvrages sur l'Ouche classée en liste 2 :

Seuil de l'Usine à Velars



Moulin du Banet à Gissey



Barrage communal de Veuve



Moulin de Gissey

Restauration physique de la Vandenesse

Recharge sédimentaire sur 2 sites

